

# L'UNION MONARCHIQUE

## DU FINISTÈRE

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 6 mois, 3 mois.  
 Quimper, Finistère, Mor-  
 bihan, Côtes-du-Nord. } 18f. 9f. 5f.  
 Autres départements . . 18f. 10f. 6f.  
 Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15  
 de chaque mois et se paient d'avance.

### Rédaction et Administration

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef du journal, et pour les Abonnements et les Annonces, au Directeur-Gérant, 12, Quai du Stéir.

Vente au numéro : chez M. LE FEBVRE, Fils, libraire-relieur, rue Keréon, 30.

Prix du numéro : 10 Centimes

### PRIX DES INSERTIONS :

La ligne.  
 Annonces . . . . . » f. 20  
 Réclames . . . . . » 40  
 Faits divers . . . . . 1 00

Les insertions doivent être remises au plus tard la veille, avant midi.

Quimper, le 8 Décembre 1883.

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Vraiment le gouvernement de la République se croit tout permis !

Tout le monde sait que la date des élections municipales se trouve fixée par la loi, et par les précédents au commencement du mois de janvier ; on s'y attend, déjà les comités se forment ; l'électeur recherche en son esprit ce qu'a fait de bien ou de mal la municipalité de sa commune ; bref, on se prépare. Le ministre de l'intérieur lui-même, M. Waldeck-Rousseau, dans un discours récent fixa cette date pour les élections prochaines ; c'est donc bien entendu : les conseillers municipaux seront nommés dans la première quinzaine de janvier.

Mais voilà que ce grand homme d'Etat qu'on appelle M. Ferry apprend que les nouvelles sont « mauvaises » en province ; les folies qui ont acculé la République au déficit, commencent à ne plus être du goût des bons électeurs de la campagne.

Ils se disent qu'après tout c'est faire un métier de dupes que de continuer sa confiance à des gens qui promettent toujours et qui ne donnent rien, que c'est absurde de nourrir grassement au pouvoir des gens qui font tout ce qu'ils peuvent pour ruiner le pays. Ils voient leurs économies laborieusement ramassées s'en aller en impôts, en centimes additionnels, toujours augmentés sans aucun profit pour personne excepté pour ceux-là même qui justement devraient gérer sagement la fortune publique. Et puis, ces bons électeurs des départements qui ont le plus souvent du bon sens, sont positivement effrayés de ce gouffre qu'on appelle « les écoles gratuites », ils considèrent les bâtiments aussi grands et aussi chers qu'inutiles, et que l'on construit de toute part et qui endettent pour bien longtemps leurs communes, et ils se prennent à regretter le temps où les « frères » avaient les écoles communales qui leur semblaient, à eux aussi, bien assez grandes, bien assez belles. . . .

Mais ce n'est pas tout : en province tout autant qu'à Paris, pour ne pas dire plus, on suit avec anxiété les nouvelles de l'aventure du Tonkin ; et si certes il y a une guerre qui n'est pas populaire dans les départements c'est assurément celle qui envoie nos soldats se battre à deux mille lieues de la France, sans utilité, uniquement pour faire plaisir à M. Ferry.

On sait aussi dans les départements, que tout va mal, que nos députés s'épuisent en discussions byzantines, alors qu'ils ont tant de choses urgentes à faire ; que les pires ennemis du cabinet ce sont justement ses amis parce qu'ils veulent le renverser pour se mettre à sa place. On sait que MM. Grévy et Wilson ne peuvent pas sentir M. Ferry ; que MM. Clémenceau et Freycinet jouent du Tonkin et du déficit avec désinvolture dans l'unique but de devenir ministres ; que d'un autre côté nos ministres bien payés et bien nourris se moquent de tout à l'exception de leur por-

tefeuille. En un mot, on sait tout, et c'est bien suffisant pour qu'écoeuré et dégoûté, le bon public qui nomme et fait vivre tout ce monde-là se dise : en voilà assez !

Ce sont ces nouvelles-là que MM. Ferry et Waldeck-Rousseau trouvent mauvaises. Ils sentent que le terrain n'est plus solide ; les communes qui n'ont jamais eu beaucoup la foi en la République, avaient laissé faire par insouciance, mais le moment de se défendre est venu, et nos « maîtres » voient poindre l'échec électoral qu'on leur prépare.

Alors, qu'ont-ils fait ? comme ils connaissent plus d'un tour, ils ont trouvé à la Chambre et au Sénat un complaisant. — Au Sénat, c'est M. Barne, à la Chambre, un inconnu perdu dans un groupe d'inconnus. — Et MM. Ferry et Waldeck-Rousseau se sont fait faire une démarche auprès d'eux-mêmes pour demander officiellement de part de l'Union Républicaine de la Chambre et du Sénat, l'ajournement des élections municipales. Tout simplement !

Il est clair que les deux compères — ou complices, comme on voudra — n'ont pas dit un mot des vrais motifs des démarches : on ne dit pas ces choses-là. Ils se sont contentés d'alléguer la nécessité de laisser le Sénat voter la loi municipale avant les élections. Mais à bon entendeur, salut.

On pense l'accueil que M. Ferry a fait à cette démarche « spontanée ». « Le gouvernement, a-t-il dit, n'est pas hostile à l'idée d'ajournement, que la commission sénatoriale presse donc ses travaux. . . » En attendant, on va partir en vacances. Il est difficile de se moquer plus agréablement du monde. M. Ferry a ajouté que si le Sénat se presse, les élections pourront avoir lieu en avril ou en mai. On peut en être sûr, le Sénat ne se pressera pas.

Quoi qu'il en soit, députés et ministres, qui mettent si peu d'empressement à aller voir en province s'ils ont encore la confiance du public, ne cherchent plus qu'à gagner du temps. Au mois d'avril ou de mai, mois particulièrement charmants où tout respire la gaieté et l'indulgence, peut-être les électeurs se laisseront-ils plus aisément ému par de bons serments et les tendres paroles ; sans doute les électeurs seront de meilleures compositions. Et qui sait ? peut-être à cette époque la République aura-t-elle vaincu le Chinois et soumis le Pavillon-Noir ; peut-être aussi, par quelque prodige inespéré, le déficit sera-t-il comblé et les finances républicaines seront-elles prospères. . . .

Allons, tout est bien ! nos municipalités qui nous ruinent en ont encore pour cinq mois à gérer nos affaires.

— Mais c'est contraire à la loi ! et les intérêts des communes vont en souffrir ! — Qu'importe à M. Ferry.

SONIER-DUPRÉ.

## Faits Politiques

Le ministère mis en minorité. — Ainsi que l'a annoncé, dans notre n° de mer-

credi, notre dépêche de la dernière heure, le Cabinet « fort » a été battu dans la séance de mardi.

Est-ce l'approche de la discussion sur le Tonkin ou toute autre cause, mais le Palais-Bourbon offrait ce jour-là le spectacle d'une animation très inusitée depuis quelque temps. La séance s'est ressentie de cette surexcitation, que l'examen du budget de l'instruction publique n'était point faite pour calmer.

On lira plus loin à notre compte rendu de la Chambre les détails de cette discussion qui a mal tourné pour le ministère.

Un amendement signé par M. Philippoteaux et un grand nombre de ses collègues a failli coûter cher au ministère. Cette proposition a pour objet de maintenir au budget de 1884 un crédit destiné à aider les communes à faire face aux dépenses ordinaires de l'instruction primaire. Un grand nombre sont obérées par les charges que leur impose la laïcisation. Afin de faire voter la loi du 14 juillet 1884, M. Ferry avait promis monts et merveilles, mais aujourd'hui M. Tirard déclare qu'on ne peut plus faire de largesses et que c'est aux communes à s'en tirer comme elles pourront. M. Philippoteaux n'a pas été satisfait de ce langage ; il a invoqué la foi des traités, et la Chambre l'a applaudi sur tous les bancs. Ce succès a jeté de l'inquiétude dans les rangs ministériels.

M. Fallières, qui semble destiné à ne recevoir un portefeuille que des mains des cabinets chancelants, s'agitait sur son banc. Très pâle, M. Tirard regardait le président du conseil, qui avait l'air de se désintéresser de l'événement. Enfin, signe du danger, M. Devès a quitté sa place pour venir causer avec les ministres. Le péril était bien réel, car l'ajournement demandé par MM. Fallières et Tirard a été repoussé. M. Philippoteaux venait de remporter une victoire, mais le renvoi à la commission a retardé de quelques jours l'échec certain qui attend le ministre des finances.

M. Tirard ne se leurrerait pas son destin, car il annonçait à ses intimes que, sans aucun doute, il ne défendrait pas le budget devant le Sénat.

On parlait même, de la démission, mais M. Tirard sait digérer les soufflets.

**La guerre.** La discussion sur les crédits pour l'expédition du Tonkin. — Les choses en sont toujours au même point : pas de nouvelles de l'amiral Courbet, continuation des négociations avec la Chine, pourparlers avec l'Angleterre, agitation stérile dans les couloirs du palais Bourbon, mais surtout manœuvre de M. J. Ferry pour obtenir un vote de satisfaction de la Chambre.

Le cabinet ne serait pas fâché, paraît-il, de retarder encore la discussion qui promet d'être orageuse peut-être même fatale pour lui. Mais devant le tolle général que ce désir discrètement exprimé a soulevé, il a cédé sans plus insister.

Les avis sont partagés sur la façon dont se discuteront à la Chambre les crédits du Tonkin.

Quoiqu'il en soit, le débat sera des plus chauds et bon nombre d'orateurs prendront la parole. Les crédits seront certainement votés, mais il s'agit de savoir si en les accordant la Chambre n'émettra pas un vote blamant énergiquement la conduite du cabinet qui nous entraîne inconsidérément dans une aventure dont la moindre complication est une guerre lointaine, qu'il est impossible de ne pas trouver d'avance désastreuse. C'est là l'opinion générale et elle est d'autant plus justifiée qu'il paraît, d'après des nouvelles officielles bien entendues, que cela va de plus en plus mal au Tonkin. Le pays est entièrement soulevé contre nos troupes qui sont dans le plus grand danger.

L'état de siège est proclamé. Les mandarins annamites du plus grand nombre des villes du Delta, depuis le Tong Doc (gouverneur), le Quan Bo (administrateur), le Quan An (justicier), jusqu'à Quan Phu (mandarin militaire), y compris les Quan (chefs de milice chargés de la police et de la rentrée des impôts), les Doï (officiers), ont été arrêtés et emprisonnés sous l'inculpation d'être de connivence avec les Chinois, avec les pirates et avec les bandes de rebelles qui désolent le Delta du fleuve Rouge.

Tous ceux qui avaient eu vent de cette mesure ont passé le Song Cau et sont allés se ranger sous les ordres du général annamite Phuc Tseuon, qui commande les troupes campées sur l'autre rive de la rivière dont nos troupes n'ont pas délogé les Chinois.

Les efforts des administrateurs français n'ont pu briser cet esprit de rébellion, cette animosité de la race jaune contre la race blanche.

On voit d'après ceci les périls que courent là-bas nos soldats pour les beaux yeux de M. Ferry.

Pendant ce temps, les notes diplomatiques continuent à s'échanger en pure perte.

M. Waddington s'est rendu mardi au Foreign-Office. Il a informé officiellement lord Granville qu'il était chargé par M. Jules Ferry de notifier au cabinet anglais qu'il est absolument nécessaire, à moins d'abdiquer toute politique en Extrême Orient et de compromettre l'avenir de la colonie de la Cochinchine, que les troupes s'emparent de Son-Taï et de Bac-Ninh, même si une guerre avec la Chine devait en résulter. Toutefois, la paix ne pourrait ne pas être compromise plus longtemps, si le gouvernement de Pékin voulait faire évacuer ces places par ses soldats qui n'ont aucun droit d'y séjourner, les préparatifs longuement menés de l'amiral Courbet leur donnant à cet égard toutes facilités pour se retirer.

M. Waddington a déclaré en outre que la France ne peut, dès aujourd'hui, prendre l'engagement de proposer un armistice dès que les places de Son-Taï et de Bac-Ninh seront tombées aux mains de l'amiral Courbet. L'armistice dépendra de la tournure qu'auront prise les négociations, et des forces que la Chine aura dans les provinces du nord du Tonkin.

Une dépêche de Toulon nous annonce que les armements y sont menés avec énergie ; l'arsenal de la marine est en pleine activité et travaille nuit et jour.

Mardi l'autorité militaire a reçu l'ordre d'expédier sans retard en Algérie, pour embarquer des troupes destinées au Tonkin, les trois grands transports actuellement sur rade : le *Wink-Long*, l'*Annamite* et l'*Européen*.

Nos renseignements, puisés aux meilleures sources, nous permettent d'affirmer que le nouveau corps expédié ne comptera pas moins de NOUZE MILLE hommes, qui vont partir pour le Tonkin à la demande expresse de l'amiral Courbet.

**Le livre jaune.** — Le fameux livre jaune ce livre jaune qui a servi plusieurs semaines à M. Ferry pour esquiver toute discussion a été distribué mercredi aux députés. Il est très volumineux. L'historique de la question prend à lui seul plus de 300 pages, embrassant la période qui s'étend du traité de 1874 à la fin du mois d'octobre 1882. Viennent ensuite les dépêches échangées. Nous allons essayer d'en donner une idée aussi succincte que possible.

Menaaces de la Chine

C'est dans la note du 49 novembre, adressée au chargé d'affaires de France que l'on trouve la première phrase comminatoire :

« Le gouvernement impérial, dit cette note, est très désireux de conserver ses bonnes relations avec la France, et, si ce désir est réciproque, il est prêt à s'entendre avec elle pour arriver à un arrangement à l'amiable. Mais si le Gouvernement français, renonçant, comme il nous le semble, aux sentiments d'honneur et de justice, voulait quand même empiéter sur les lieux occupés par les troupes impériales au Tonkin ce serait le cabinet français qui aurait voulu rompre la paix. Car alors les troupes impériales, mises en demeure de se défendre, ne manqueraient pas d'opposer la force contre la force. Tout regrettable que soit un conflit ainsi produit, ce serait le Gouvernement français qui en serait responsable. Nous n'aurions à nous reprocher ni l'ouverture des hostilités, ni l'abrogation des traités qui peut en résulter. »

**L'occupation de Bao-Ninh**

Au 24 novembre, le marquis de Tseng relève ainsi le langage que M. Jules Ferry venait de tenir à la tribune, relativement à la nécessité d'occuper Son-Tay, Hong-Hoa et Bac-Ninh :

**Les troupes chinoises**

C'est à dater de ce moment, sur l'occupation des places de Son-Tay, de Hong-Hoa et de Bac-Ninh, que se feront les échanges de correspondances et les négociations, et on apprend le 26 novembre, par la dépêche du marquis de Tseng, que les trois places en question sont occupées par des troupes chinoises, « et que ces troupes ont reçu l'ordre de les garder. »

« Le 31 octobre, à la tribune de la Chambre des députés, M. le président du conseil a justifié les dernières opérations ordonnées par le Gouvernement français au Tonkin comme nécessitées par la politique coloniale de la France. En faisant l'éloge de « l'instinct profond qui a poussé ses prédécesseurs vers l'embouchure du Fleuve Rouge et qui leur a montré comme but la possession du Tonkin », il a déclaré que le Gouvernement français voulait s'établir solidement au delta du Fleuve Rouge et s'emparer de Son-Tay et Bac-Ninh.

« Cette déclaration, et surtout cet éloge que je me suis empressé de communiquer au Tsoung-li-Tamen, a fait une très pénible impression sur mon gouvernement. Car personne ne méconnaît que cette déclaration est un nouveau point de départ dans la politique française ; jusqu'ici, le Gouvernement français s'appuyait, pour justifier l'intervention française au Tonkin, sur ses traités avec le roi d'Annam. »

Vers la fin de sa dépêche le marquis accentue encore son reproche :

« Cependant, si la déclaration de M. le président du conseil nous a fait de la peine, elle nous a aussi éclairés ; car maintenant nous saurons à quoi nous en tenir. Nous avons, parait-il, à envisager la France, jadis si fière de protéger les petits pays, prête, à l'heure qu'il est, à s'emparer du bien du prince qu'elle faisait semblant de protéger, et à s'en emparer, bien entendu, à un moment où le gouvernement français paraît vivre en pleine et bonne harmonie avec ce prince.

« Je serais bien aise si les assurances de Votre Excellence pouvaient dissiper la mauvaise impression à laquelle a donné lieu la différence entre le langage tenu par M. le président du conseil aux Chambres, et celui qui se trouve dans les pièces diplomatiques. »

**Réponse du gouvernement français**

A cela, M. Jules Ferry réplique que « nos dispositions n'ont pas varié depuis trois ans, et notre politique n'a pas cessé de s'inspirer des principes qui forment la base du traité franco-annamite de 1874. Nous avons scrupuleusement rempli les obligations que cet arrangement mettait à notre charge ; nous ne sommes intervenus que pour assurer le respect des droits corrélatifs qui en découlent et après avoir épuisé tous les moyens pacifiques qui pouvaient conduire à ce résultat. »

Et il ajoute :

« Permettez-moi de vous rappeler que, dans cet entretien du 4<sup>o</sup> août, vous déclariez qu'il n'y avait pas de troupes chinoises au Tonkin, et que s'il y en avait, elles ne pourraient se trouver que dans les régions où se plaçaient les frontières mal définies des deux pays. Il ne pouvait donc être question, à ce moment, d'une ligne de démarcation qui aurait passé entre Son-Tay et Hanoi, pour suivre après le cours du fleuve Rouge. »

Puis il termine ainsi :

« Depuis lors, la situation n'a pas changé de notre fait ; notre plan de campagne n'a pas été modifié, et ne saurait l'être. Ce n'est donc pas sur nous que devrait porter la responsabilité

d'un conflit entre les forces des deux pays. Nous espérons d'ailleurs qu'une semblable éventualité ne se réalisera pas, et que les troupes chinoises, que rien n'obligeait à quitter leurs positions du mois d'août, nous laisseront accomplir librement l'œuvre de pacification que nous sommes tenus de poursuivre au Tonkin dans l'intérêt général. »

**La France et le Saint-Siège.**

M. Joseph Denais, publié dans la *Défense* une note d'une haute importance, puisqu'elle fournit un détail très-précis sur la possibilité d'une rupture imminente du Saint-Siège avec la France :

« Lundi 26 novembre, dit cette note, la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires s'est réunie pour étudier la situation religieuse en France. Vingt-deux cardinaux étaient présents. Tous les anciens nonces de Paris assistaient à cette réunion solennelle. On a beaucoup remarqué que c'est la seconde fois seulement que la Congrégation tout entière a été appelée à juger une question ecclésiastique. Les débats, dit-on, ont été très longs. Certains cardinaux se sont prononcés énergiquement pour le rappel immédiat du nonce de Paris. On suit avec le plus vif intérêt tout le mouvement en France. Le moindre détail a en ce moment une grave importance et peut devenir l'occasion d'une décision suprême. Les amis de la France sont fort préoccupés. »

**Chronique Agricole**

Des fanatiques qui ne veulent rien voir ni rien comprendre crient comme de beaux diables que nous calomnions leur République, lorsque nous disons que tout va mal dans la fortune de la France depuis que le régime qui leur est cher est administré par les vrais républicains. Et cependant !...

Le moindre temps d'arrêt dans la décroissance du rendement de l'impôt, le moindre plus-value constatée pendant une quinzaine, la plus légère amélioration momentanée dans les recettes leur suffisent pour accuser de pessimisme, de parti pris, de mauvaise foi, voire de manque de patriotisme, ceux qui relèvent avec anxiété, avec effroi, les ruines que fait incessamment la République autour d'elle.

Eh bien ! qu'ils osent s'inscrire en faux contre les chiffres suivants :

Pendant les onze mois qui viennent de finir, le produit des droits d'octroi de Paris a diminué comparativement au produit de l'exercice 1883 pour le même nombre de mois, de cinq millions huit cent cinquante-cinq mille neuf cent seize francs, qui se décomposent ainsi :

Un million huit cent soixante-neuf mille quatre-vingt-sept francs sur les *boissons* ;

Neuf cent sept mille quatre-vingts francs sur les *comestibles* ;

Quatre millions deux cent cinquante-quatre mille neuf cent douze francs sur les *matériaux, bois à ouvrir, etc.*

Ces chiffres sont extraits du numéro du mercredi, 5 décembre, du *Bulletin municipal officiel* de la ville de Paris dans le tableau de récapitulation mensuelle du produit des droits dressé par l'administration.

Ces messieurs de la R. F. les récuseront-ils et oseront-ils prétendre que la diminution des constructions et autres travaux, la restriction, par suite du manque de travail, des dépenses nécessaires à la vie, et l'émigration indiquée d'autre part par la quantité de garnis actuellement vides de leurs lointains ouvriers, — qu'accuse une pareille diminution d'une année à l'autre dans le rendement du produit des octrois, — sont autant de signes de prospérité des temps républicains ?

Nos lecteurs savent qu'à la séance du 19 octobre, l'honorable M. Villiers, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Brest, s'est plaint à juste titre de la partialité qui présidait à la répartition des subventions accordées aux comices agricoles. Voici, d'après l'*Officiel*, le compte-rendu de l'incident :

M. le président. — La parole est à M. Villiers sur le même chapitre.

M. Villiers. — Je voudrais adresser à M. le ministre de l'agriculture moins une question qu'une simple interrogation. Je lui demanderai de vouloir bien nous faire connaître sur quelles bases est établie la répartition des sommes allouées par l'État, aux comices agricoles. Le chiffre de la subvention accordée à chaque comice est-il

déterminé par le nombre des sociétaires, par l'importance des cotisations réalisées. Dans ce cas, quelle est la proportion qui doit exister entre les deux chiffres ?

M. le ministre de l'agriculture. — Il ne m'est pas difficile de faire connaître à M. Villiers sur quelles bases je répartis les encouragements qui sont attribués aux diverses sociétés agricoles. Je tiens grand compte de toutes les raisons qui peuvent entrer dans une pareille appréciation, et qui sont variables suivant les départements, suivant les genres de culture et par les besoins de chaque région. Je tiens compte de toutes les conditions.

J'ajoute que je ne suis pas le premier juge en pareille matière. Je commence par consulter les conseils généraux, qui sont très bien placés pour me renseigner et pour me dire quels sont les besoins des sociétés agricoles. Après l'avis des conseils généraux, je recueille l'avis de l'administration de l'agriculture, représentée par les inspecteurs généraux de l'agriculture, avec les renseignements qui me sont fournis par l'administration, c'est-à-dire par les préfets, que je statue. Par conséquent, messieurs, il m'est difficile, à moins qu'il ne me soit posé une question sur un fait particulier, de dire quelles sont les raisons générales qui me font attribuer les subventions à tel département plutôt qu'à tel autre. Ce que je dirai à l'honorable M. Villiers, c'est que son département n'a pas à se plaindre, car j'ai augmenté tous les encouragements qui lui étaient attribués ; et, si j'ai bonne mémoire, je crois qu'il recevait 18,000 fr., il y a quelques années, puis il en a reçu 19,000, et aujourd'hui c'est un chiffre de 20,000 fr. qui lui est alloué, si bien que son département est un des mieux dotés de France ; et je ne crois pas qu'il puisse s'en plaindre.

M. Villiers. — Je ne me plains pas.

M. le président. — La parole est à M. Villiers.

M. Villiers. — Messieurs, la question que j'ai posée à M. le ministre n'est pas une question oiseuse, et elle a parfaitement sa raison d'être. J'ai pu constater, en effet, que dans le Finistère, où il y a un comice par canton, il existe des inégalités choquantes, et que rien ne paraît justifier.

Tel canton, par exemple, reçoit une subvention relativement élevée de 300 à 350 fr., tandis que tel autre qui, au point de vue agricole, se trouve dans des conditions identiques, qui compte à peu près le même nombre de souscripteurs, reçoit une subvention dérisoire de 400 à 450 fr...

Un membre à gauche. La différence n'est cependant pas énorme !

M. Villiers. — Eh bien, je dis qu'il y a là une situation regrettable qu'il importe de faire cesser. Pourquoi favoriserait-on certains cantons ? Parce que c'est la politique qui dirige tout, car les cantons favorisés sont précisément ceux qui sont représentés par des républicains, tandis que les cantons maltraités sont représentés par des hommes qui ne sont pas acquis aux opinions du jour... (Exclamations et interruptions au centre et à gauche.)

A droite. C'est cela ! — Très bien !

M. Villiers. — Voilà la vérité, et vous ne m'empêchez pas de le dire. Eh bien, je dis qu'il y a là une criante, une révoltante injustice.

En favorisant certains cantons au détriment des autres, vous ne commettez pas seulement un acte contraire au principe d'équité et de bonne justice distributive qui doit nous animer à l'égard de tous les contribuables, sans distinction de parti et d'opinion, mais vous pratiquez une politique étroite, mesquine, ridicule, qui peut répondre aux sentiments du préfet qui la conseille, mais qui ne répond pas assurément à la dignité d'un gouvernement fort, d'un gouvernement qui se respecte, et qui prétend être pris au sérieux. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. le Ministre de l'agriculture explique qu'il n'a jamais opéré la répartition, de parti pris et pour des raisons politiques, dans aucun département, pas plus dans le Finistère qu'ailleurs, mais il ne peut contenter tout le monde, il faut tenir compte des besoins de toutes les communes de France et faire à chacune sa part, et le ministre peu généreux conclut :

« J'ai fait pour le Finistère tout ce que j'ai pu, et tout ce que je puis vous promettre, c'est de maintenir la subvention accordée ; mais je ne l'augmenterai certainement pas. »

Ce n'est pas répondre à la question.

**NOUVELLES DIVERSES**

On a annoncé, pour hier vendredi, une grosse manifestation anarchique et révolutionnaire qui doit avoir pour théâtre la place de la bourse à Paris. Le programme est, paraît-il, d'envahir la salle des agents de change puis de se diriger vers la chambre de ces autres tripoteurs qu'on nomme députés.

La police, dit-on, a mis tous ses agents sur pied.

Sous la coupole et en Sorbonne :

C'est avant-hier jeudi 6 novembre que M. de Mazade a été reçu en séance publique de l'Académie française par M. Mézières.

On annonce la mort de M. André, député de la Charente.

M. André n'était âgé que de trente ans.

On lit dans le *Temps* :

« Nous apprenons que le gouvernement vient d'autoriser M. Harmand, commissaire civil au Tonkin, à venir, sur la demande qu'il en a faite prendre un congé, en France. Cette mesure est la conséquence de la réunion entre les mains de l'amiral Courbet de tous les pouvoirs civils et militaires. Il résulte de ce nouvel état de choses, en effet, que de mission de M. Harmand est naturellement suspendue. »

Grande animation, grand tohu-bohu, dimanche, dès midi, dans toutes les gares de la région.

C'était le départ de la classe 1882, des ajournés de 1884 et de 1880 reconcus, cette année, propres au service.

La commission sénatoriale des finances a entendu et approuvé le rapport partiel de M. Roger Marvaux sur le budget des cultes.

Ce rapport conclut au rétablissement des deux crédits supprimés par la Chambre (traitement de l'archevêque de Paris et bourses des séminaires), crédits qui avaient été demandés primitivement par le Gouvernement.

L'élection de deux sénateurs inamovibles aura lieu samedi prochain. M. Jean Macé est candidat de l'Union républicaine pour l'un des fauteuils, le général Campenon briguera l'autre.

**Actes officiels.**

Sont nommés au grade de commandeur M. Parroyon, capitaine de vaisseau.

Au grade d'officier : MM. Billard, capitaine de frégate ; Doué, mécanicien principal ; Berger, chef de bataillon, et Thomson, gouverneur de la Cochinchine.

Au grade de chevalier : MM. Beaudry-Lacantinerie et Amelot, lieutenants de vaisseau ; Badens, lieutenant-colonel ; Parent de Curzon, lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment ; Lacroix et Bouchet, capitaines adjudants-major ; Geslin, adjudant sous-officier au 3<sup>e</sup> régiment ; de Beauquesne, capitaine aux tirailleurs annamites ; Peyrard et Graziani, premiers maîtres de mousqueterie.

Cardi, maire de Saïgon ; Suberbie, agent de la Compagnie Roux et Fraissinet, à Tannarive.

**Médailles militaires**

Les hommes dont les noms suivent, ont été décorés de la médaille militaire, pour faits de guerre au Tonkin et à Madagascar :

Le Coz, Dolo, Soullier, Houssait, Merlin, Le Reste, Magoux, Delafroy, Ballo, France, Plantron.

Petterhœffer, Baudot, Béhuré, Thomas, Monnier, Maros, Pissot, Thonier, Beulé.

Courte, Chauvin, Jourde, Oudet, Peytureau, Taillandier.

Doret, Mauvoisin, Benoit, Riou.

Legay, Rochette, Revil, Baudart, Ramel, Leygonie, Penet, Fara, Lacolonge, Savarin, Vovan-Cho, tirailleur indigène.

**LE PARLEMENT**

**Sénat.**

*Séance du mercredi 5 décembre 1883*

Quelques sénateurs ont imaginé de proposer certaines modifications à l'article 340 du Code civil qui repousse la recherche de la paternité : ils voudraient qu'on l'autorisât en cas de viol, de séduction, etc.

La commission du Sénat chargée d'examiner cette réforme, a chargé M. Jules Cazot, premier président à la cour de cassation, de faire un rapport sur la question. Le premier président, plus radical que magistrat, a fait l'historique de

la question et a trouvé le moyen, même au point de vue de la recherche et de la paternité, de charger l'ancien régime de toute sorte de crimes: la politique est la seule jurisprudence de M. Cazot. Il a conclu au rejet de l'autorisation de la recherche, mais il estime que le remède serait dans un large système d'assistance.

On allait commencer la discussion, mais cet opportuniste est un cumulard, qu'il émerge à deux budgets, comme aujourd'hui il siège au palais de justice; on a ajourné à mercredi.

Séance du jeudi 6 décembre 1885.

La séance a été remplie par deux énormes discours de MM. Bérenger et Cazot, qui tous deux ont, pendant quatre heures, occupé la tribune avec un talent inégal. Il s'agissait de la recherche de la paternité, l'élément féminin avait envahi les galeries, comme aux jours de grande première parlementaire.

M. Bérenger, champion des dames, a parlé le premier et rappelé, avec une certaine mélancolie, que sa proposition avait dormi ou sommeillé dans les commissions pendant six ans. Et puis, elle a été repoussée par une commission composée de fanatiques du Code civil, et M. Bérenger n'admet point qu'on ne puisse toucher à cette idole; car il s'agit d'une question sociale qui a été traitée par un grand nombre de publicistes, de dramaturges, et qui s'impose à l'opinion publique. Le Code civil n'admet la recherche de la paternité qu'en cas d'enlèvement, M. Bérenger voudrait qu'on ajoutât les exceptions de viol, de séduction et de possession d'état.

En fait, ajoute l'orateur, l'interdiction a eu pour résultat de favoriser les attentats contre la vertu; les jurisconsultes les plus éminents ont proclamé que, voulant augmenter la responsabilité de la femme de manière à l'engager à se défendre, on a complètement supprimé celle de l'homme et multiplié l'attaque. Aussi, le nombre des naissances irrégulières a doublé.

L'enfant devient le plus souvent un vagabond et un criminel; donc l'entière immunité de l'homme est condamnée par la conscience, par la morale religieuse, par l'humanité, par le droit. Il faudrait apporter ici ces drames du couteau, du vitriol, du revolver qui, presque chaque semaine, se commettent dans les rues de nos grandes villes, pour faire ressortir les conséquences de cette législation. Et quand des attentats de ce genre sont soumis au jury, celui-ci acquitte toujours. Pourquoi?

Parce qu'il comprend que la loi est excessive. M. Jules Cazot a succédé à M. Bérenger, et, à défaut du talent qu'il n'aura jamais, il a apporté dans le débat des arguments déjà connus, mais sérieux. Après un historique infiniment prolongé, il a examiné les principales raisons qui ont guidé les rédacteurs du Code civil et qui sont au nombre de trois: le scandale, l'impossibilité de la preuve, l'influence moralisatrice de l'interdiction.

La suite à samedi.

Chambre des Députés

Séance du mardi 4 décembre 1885

Suite discussion du budget-ministère de l'instruction publique. La journée a été des plus chaudes. Une question soulevée par M. Philippoteaux à l'occasion des articles 53 et 54 concernant les écoles primaires a soulevé un débat fort long, fort animé, auquel le ministère a pris part avec une vivacité extrême. Il n'en a pas moins été battu à une majorité de vingt voix.

L'acharnement des ministres à combattre la proposition de M. Philippoteaux se comprend. Il ne s'agit pas de moins de 5 millions de dépenses à ajouter au budget. Cinq millions! mais M. Tirard en a bondi sur son banc. Et où veut-on qu'il les prenne? Est-ce que nous avons des excédents au budget? Non, ce n'est qu'un équilibre bien juste, à ce que dit le ministre des finances, c'est au fond, on ne le sait que trop, le déficit dissimulé par tous les procédés possibles.

La question est facile à exposer. Lorsqu'on a décidé l'obligation et la gratuité de l'instruction, lorsqu'on a imposé aux communes la construction d'écoles ruineuses, la Chambre s'est efforcée de diminuer dans la mesure du possible les charges des communes.

Celles-ci ayant à payer déjà 4 centimes obligatoires, M. Sarrien fit voter, en 1884, une somme de 15 millions pour rembourser à ces mêmes communes les cinquièmes qu'elles devaient payer en plus. Or, au budget de 1884, on n'a pas porté de sommes suffisantes pour

opérer tous ces remboursements et 479 communes en seraient privées cette année.

Or, comme l'a dit M. Philippoteaux, il faut considérer la situation faite ainsi aux communes. Vous les avez poussées à faire des emprunts à la Caisse des écoles; elles y ont consenti, soutenues par cette assurance que l'Etat prendrait sa part d'une charge excessive.

Elles ont établi leur budget de 1884 sur ces bases, et à cette époque de l'année elles ne peuvent le modifier. Que va-t-il en résulter? Le déficit communal.

Peut-on admettre que le Gouvernement, que la Chambre manquent ainsi aux engagements pris? M. Philippoteaux trouve que le fait serait désastreux, et il rappelle que M. Jules Ferry avait déclaré lui-même que jamais les sommes nécessaires ne seraient omises au budget.

M. Fallières a vivement combattu cette demande, et surtout le principe qu'elle établit. Le ministre de l'instruction publique a soutenu que la Chambre n'avait pas voulu décider que les communes seraient à tout jamais déchargées du paiement des cinquièmes. Nous le ferions volontiers, dit le ministre; mais nous n'avons pas d'excédents disponibles, comme en 1884 et en 1882. Cette année, il nous est impossible d'ajouter quelques millions au budget.

D'ailleurs, ajoute le ministre, les dépenses de l'instruction publique augmenteront chaque année, les charges seront plus fortes pour l'Etat et pour les communes, au fur et à mesure que le nombre des écoles augmentera. C'est le résultat inévitable de la loi votée en 1884. Le sort de communes est lié au budget.

Voilà qui réjouira les contribuables! On hésite à faire le total des sommes que coûteront les réformes de M. Ferry. Tout le monde serait effrayé de cette somme de millions qui s'accroissent chaque année.

M. Philippoteaux insiste pour la prise en considération de son amendement, mais alors M. Tirard est monté furieux à la tribune pour déclarer qu'il lui serait impossible de trouver les cinq millions nécessaires.

L'agitation était grande et n'a fait qu'augmenter lorsque le président a mis la question aux voix.

M. Philippoteaux voulait qu'on établît le principe des subventions de l'Etat pour le remboursement des cinquièmes. D'autre part le Gouvernement demandait qu'on ajournât la question jusqu'au débat de l'article 22 de la loi des finances.

C'est cette dernière proposition qui a été mise aux voix.

L'ajournement a été repoussé par 260 voix contre 240, et l'amendement a été renvoyé à la commission, afin qu'elle trouve les cinq millions dont on a besoin.

C'est un échec fort sérieux pour le Gouvernement. M. Jules Ferry, M. Tirard en paraissaient navrés, et l'on prétendait même que M. Tirard voulait donner sa démission. Mais il a dit cela tant de fois!

Quelques instants après, la Chambre a commencé le vote du budget des beaux-arts. Quelques courtes observations ont été présentées au cours des chapitres. M. Beauquier a demandé qu'on laïcisât, c'est-à-dire qu'on supprimât les écoles de musique religieuse, le dernier refuge dans le budget du cléricalisme. M. Fallières a fixé en effet à six le nombre des maîtrises dignes d'être subventionnées.

Mercredi suite du budget des beaux-arts.

Séance du mercredi 5 décembre 1885

La Chambre a continué mercredi l'examen du budget des beaux-arts et elle l'a voté sans tenir aucun compte des observations présentées à l'occasion de divers chapitres.

Nous sommes loin de le regretter pour la plupart d'entre elles, mais nous aurions voulu voir prendre en considération la demande de M. Calla tendant à faire rétablir au budget le crédit de 200,000 fr. primitivement proposé par le Gouvernement pour des travaux urgents à faire à la manufacture des Gobelins.

La misère excessive de nos finances a forcé le Gouvernement et la commission à supprimer ce crédit. Or, comme l'a dit M. Calla, il est indispensable de reconstruire les Gobelins. Cette manufacture, qui est une des gloires de la France industrielle et artistique, se trouve dans de telles conditions que les tapisseries moisissent sur les métiers. Les ateliers, établis dans des sous-sols, manquent d'air et de lumière, et certains bâtiments tombent littéralement en ruines.

M. Cantagrel a appuyé ces excellentes réclamations.

M. de la Rochefoucauld-Bisaccia a insisté dans le même sens, montrant que l'Angleterre vient d'établir une manufacture rivale des Gobelins, et que le moment serait bien mal choisi pour laisser se perdre cette belle institution française.

Oui, mais la question d'argent prime tout. Il est impossible de trouver les 200,000 francs nécessaires, et la demande de M. Calla a été repoussée par 236 voix contre 160.

Quant aux autres observations présentées par M. Bontoux et par M. Marius Poulet, nous ne nous y arrêtons pas. Le premier demandait la suppression des subventions aux théâtres nationaux. Le second réclamait la suppression du crédit affecté à l'École de mosaïque, la diminution du crédit affecté aux monuments historiques. M. Poulet trouve qu'on répare beaucoup trop les églises anciennes. Pour avoir été maçonné, on n'en a pas forcément une grande compétence en matière d'art, même architectural, et M. Proust lui a répondu qu'il y en avait bien peu qui, comme lui, ne regardaient pas comme un honneur de conserver les monuments religieux des siècles passés. Toutes ces demandes ont été repoussées par la Chambre.

Le budget des beaux-arts voté, la Chambre a abordé la discussion du budget des travaux publics.

M. Haentjens, doutant que les voies ferrées du troisième réseau puissent être toutes faites, a préconisé l'application de tramways à vapeur sur les routes. Puis, après quelques mots de M. Raynal, le vote des chapitres a commencé et s'est continué jusqu'à la fin sans observation.

Séance du Jeudi 6 Décembre.

La Chambre a commencé jeudi la discussion et le vote du budget du ministère de la guerre. Les six premiers chapitres ont seuls été adoptés, le débat sur l'ensemble du budget ayant occupé la plus grande partie de la séance.

Tous les orateurs qui y ont pris part ont exprimé des regrets sur les retards apportés à la discussion des lois militaires, dont les projets sont déposés depuis si longtemps.

Par suite même de ces retards, leurs critiques ont dû se restreindre, car ils reconnaissent tous que les réformes dont ils voulaient parler ne pouvaient se produire avec efficacité qu'après le vote des quatre grandes lois.

M. Margaine a plus généralisé le débat. Il s'est contenté de signaler les points qui lui paraissent bons à étudier. Il a constaté qu'un certain malaise régnait dans l'armée et il en a indiqué la cause dans le manque de stabilité dans la direction supérieure, et dans la persuasion qu'ont nos officiers que l'avancement n'est souvent dû qu'à la faveur. La création d'un poste de sous-secrétaire d'Etat civil à la guerre, ne peut, a-t-il ajouté, que faire croire davantage à un état de choses qui est vrai, mais dont on exagère cependant la gravité. M. Margaine a indiqué aussi qu'il y avait à s'occuper de l'alimentation, du mode de campement des troupes, remplacé avec désavantage, selon lui, par le cantonnement, de la remonte, qui se fait avec des chevaux trop jeunes, et de la tenue qu'il serait bon d'unifier. Ne serait-il pas bon, a-t-il dit encore, que le commandement des troupes envoyées au Tonkin fût confié à un militaire plutôt qu'à un marin?

Après lui M. de Roys a parlé des marchés, qui ne se font pas assez par adjudication, et de l'augmentation des dépenses du personnel non combattant. M. Ténol, à son tour, s'est plaint de l'exagération du budget de la guerre, qui en concorde pas, à ce qu'il a dit, avec les effectifs de l'armée active. Enfin M. Laisant a regretté que le contrôle du parlement fut si souvent illusoire, et que l'ajournement de la loi des cadres arrêtât toutes les réformes sérieuses.

M. le général Campenon a répondu sommairement à toutes ces questions. Il est impossible, a-t-il dit, de donner, au Tonkin, le commandement à un général, puisqu'il est entre les mains d'un amiral. Des essais sont faits pour modifier le système de remonte; quant aux grandes lois dont on a parlé, le ministre de la guerre demande que la première d'entre elles, la loi sur les enfants de troupe, et ensuite la loi sur la création d'une armée coloniale soient discutées dès le mois de janvier.

Il a promis, en outre, de faire tous ses efforts pour que les effectifs de l'armée active soient augmentés, pour que celui de l'armée d'Afrique soit diminué, et pour qu'il devienne plus facile de constater, à un moment donné, les différents effectifs.

M. Ténol, aucunement satisfait de ces réponses, a voulu insister sur la nécessité de

verser les quatrièmes bataillons dans les trois bataillons actifs, affirmant qu'ils n'avaient aucun rôle à remplir.

— Vous ne le connaissez pas, et voilà tout! a répondu brusquement le général Campenon. Malheureusement, on discute trop sur cette question à la tribune.

Cependant, M. Ténol voulait encore parler, mais la Chambre l'a forcé à quitter la tribune, et la discussion générale a été close. Comme nous l'avons dit, les six premiers chapitres ont été ensuite votés.

Demain, l'examen du budget de la guerre sera interrompu par la grande discussion sur les crédits du Tonkin. Contrairement à ce qui avait été dit, l'ajournement de la discussion n'a pas été demandé.

Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs le Dictionnaire encyclopédique des sciences, des lettres et des arts que publie en ce moment MM. Garnier, frères, libraires-éditeurs à Paris. Cet important ouvrage, composé dans le même esprit, avec la même méthode et dans le même format que le Dictionnaire d'histoire, de géographie et de mythologie, de M. L. Grégoire, forme avec lui un répertoire complet des connaissances humaines, une véritable encyclopédie, pouvant tenir la place d'une vaste bibliothèque.

La direction et la rédaction de ce dictionnaire devaient être confiées aux hommes les plus compétents; MM. Garnier n'ont pas cru pouvoir mieux s'adresser qu'à M. L. Grégoire, docteur ès-lettres, professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet, l'auteur du Dictionnaire d'histoire et de géographie, et à M. Desplats, docteur en médecine, de Paris, professeur de sciences physiques et naturelles au lycée Condorcet et au collège Chaptal.

Cet ouvrage, qui est appelé, en raison de la méthode et du plan, à rendre de grands services, tant aux savants qu'aux lettrés, s'adresse encore et surtout, par sa clarté, sa concision et sa précision, aux jeunes gens de toutes nos écoles, depuis les élèves des lycées et des collèges jusqu'aux élèves des écoles primaires. — De nombreuses gravures ajoutent encore à la clarté et à l'intelligence de ce dictionnaire.

Le Dictionnaire encyclopédique des sciences, des lettres et des arts est publié en 50 livraisons à 50 centimes. Les premières livraisons sont en vente.

Ne faites pas un cadeau à la Noël et au premier jour de l'an sans y joindre un billet de la Loterie des arts décoratifs.

Chronique Locale

SOUSCRIPTION

en faveur des familles des victimes de la catastrophe de Tréboul.

Troisième liste.

M. Roussin, père.....	40 fr.
M. et M <sup>me</sup> Joseph Bigot.....	40
M. Emmanuel Delécluse.....	40
M. W. Chancerelle.....	20
M <sup>me</sup> de la Sablière.....	40
M. Rossi.....	40
M. Duchâtelier, père.....	40
M. Guermeur.....	5
M. André de Couësnonle.....	5
M <sup>me</sup> Grivart.....	40
M. le comte de Kerguelen.....	40
M <sup>me</sup> Govin, aînée.....	40
M. de Carné.....	40
M <sup>me</sup> Avril.....	5
M <sup>me</sup> Boisviel.....	5
M <sup>me</sup> de Leissègues-Rozaven.....	40
M <sup>me</sup> de Jacquolot, mère.....	5

Total de la 3<sup>e</sup> liste..... 455 fr.

Listes précédentes..... 320

Total jusqu'à ce jour..... 475 fr.

Quimper. — Dimanche soir, en gare de Quimper, le nommé Jean Le Baron, chauffeur de locomotive, voulut traverser la voie au moment de l'arrivée du train 276; mais il fit un faux pas et tomba. N'ayant pas le temps de se relever, il eut la présence d'esprit de se coucher à plat-ventre entre les rails, laissant passer au-dessus de lui le convoi tout entier.

Sauvé par son sang-froid, il a seulement été blessé à la tête et contusionné au côté droit par le cendrier de la machine.

Ploaré. — Nous recevions mercredi dernier, trop tard pour l'insérer, la lettre suivante,

